Sienna
INVESTMENT MANAGERS

RAPPORT ANNUEL 2024

SIENNA IMPACT SOLIDAIRE

SOMMAIRE

Synthèse du fonds au 31/12/2024 3
Vie juridique du fonds 3

GESTION FINANCIERE 4
Évolution de la valeur liquidative 5
Principaux mouvements du fonds 5
Conjoncture économique 6
Le mot du gérant 10
Autres informations 12
Pourcentage OPC interne 14

ETATS FINANCIERS 15

ANNEXE SFDR 43

Synthèse du fonds au 31/12/2024

DUREE RECOMMANDEE DE PLACEMENT :
> 5 ans

FORME JURIDIQUE : FPS

FONDS MULTI-PARTS : NON

CLASSIFICATION : sans classification

N°AMF : FR001400N9G6

DEVISE : Euro

COMMISSAIRE AUX COMPTES :
KPMG AUDIT

CHIFFRES CLES

- **Actif net du portefeuille :** 69,74 M€
- **Valeur liquidative de la part :** 100,639 €
  + haut sur 12 mois : 100,639 €
  + bas sur 12 mois : 99,987 €

FREQUENCE DE VALORISATION : vendredi + dernier jour de bourse de Paris du mois en cours de clôture

VALORISATEUR : CACEIS

SOCIETE DE GESTION :

SIENNA GESTION
21 boulevard Haussmann
75008 Paris
www.sienna-gestion.com

Vie juridique du fonds

Le 26/04/2024 : Date de création du Fonds (calcul de la première valeur liquidative du Fonds).

GESTION FINANCIERE

Évolution de la valeur liquidative

Le fonds ne dispose pas encore de données sur une année calendaire complète pour permettre l'affichage de ses performances. La première VL datant du 26 avril 2024.

Principaux mouvements du fonds

Achats

FRANCE ACTIVE	FR0010099978	Action	39 147 510
SIENNA MONETAIRE - FS C	FR001400QDO0	OPCVM	24 927 972
SIENNA MONETAIRE R-C	FR0007081278	OPCVM	19 681 287
HABITAT ET HUMANISME	FR0004150118	Action	5 449 050
CDI INVESTISSEMENT	QS000212DUE8	Action	1 922 113
BAO HABITAT ET HUMANISME 22/12/25 1%	QS000212PGL6	Monétaire	512 000
RESI 5.0 12-32	XFCS00X5Y858	Obligation	500 000
BAO CENTRE HELENE BOREL 07/03/26	QS000212PXM9	Monétaire	417 533
BAO IPSO SANTE 2 21012026	QS000212M7Z7	Monétaire	341 120
BAO SAPRENA 2 09/04/2026	QS000212IUD9	Monétaire	330 867

Ventes

SIENNA MONETAIRE R-C	FR0007081278	OPCVM	19 86
FRANCE ACTIVE	FR0010099978	Action	3 41
SIENNA MONETAIRE - FS C	FR001400QDO0	OPCVM	2 92

Conjoncture économique

Comme en 2023, la volatilité sur les marchés financiers en 2024 a été marquée par la lenteur du processus désinflationniste mondial et les recalages des anticipations de baisses de taux. Ce n'est qu'au deuxième trimestre de l'année que le retour à une trajectoire d'inflation plus nettement orientée vers la cible de 2% et la poursuite de la normalisation du marché du travail auront permis aux banques centrales d'entamer leur cycle de baisses des taux directeurs. Cependant, en deuxième partie d'année, et à la suite notamment de l'élection de D. Trump, ces derniers ont retrouvé de la vigueur compte tenu du programme avancé par le futur président, tout comme les incertitudes relatives au déficit budgétaire et aux retombées sur l'économie mondiale de tensions protectionnistes accrues. Du côté des marchés actions, la prépondérance d'un contexte macroéconomique porteur, couplée à l'assouplissement des conditions financières et à la poursuite de la vague IA, aura permis aux indices d'enregistrer une nouvelle année de performances solides, surtout aux Etats-Unis.
Sur les Etats-Unis, le début de l'année ne présageait pas une telle issue : l'inflation a repris des couleurs au cours du premier trimestre, jusqu'à atteindre +3,5% en mars, toujours soutenue par les composantes des services et du logement. Elle s'est ainsi accompagnée d'une hausse marquée des taux souverains à 10 ans, vers 4,70% fin avril (soit un point haut depuis presque vingt ans). Toutefois, la poursuite de la normalisation du marché du travail a permis de ralentir la croissance des salaires (+5,6% au début de l'année en glissement annuel, contre +4,8% en décembre), et donc les tensions inflationnistes. Avec une dynamique des prix engagée sur de bons rails et une politique monétaire plus restrictive à mesure que l'inflation rechutait, la Fed a pu procéder en septembre à une première baisse de taux de -50 pb au cours d'un comité pendant lequel la banque centrale a également renforcé l'importance de son objectif de plein emploi dans ses prises de décision. Ce mouvement a notamment permis d'enrayer la baisse des taux souverains et des indices actions qui s'était amorcée durant l'été, après un très net regain des craintes de récession. Cet optimisme a été encore renforcé en fin d'année avec l'arrivée de D. Trump, notamment vis-à-vis des perspectives de croissance, bien qu'il ait fallu intégrer en parallèle des craintes relatives à la trajectoire du déficit américain, les taux souverains à 10 ans ont ainsi engagé une nouvelle dynamique haussière au T4 pour finalement clôturer l'année à +70 pb à 4,58%.

Evolution des taux souverains à 10ans en 2024 des principaux pays :

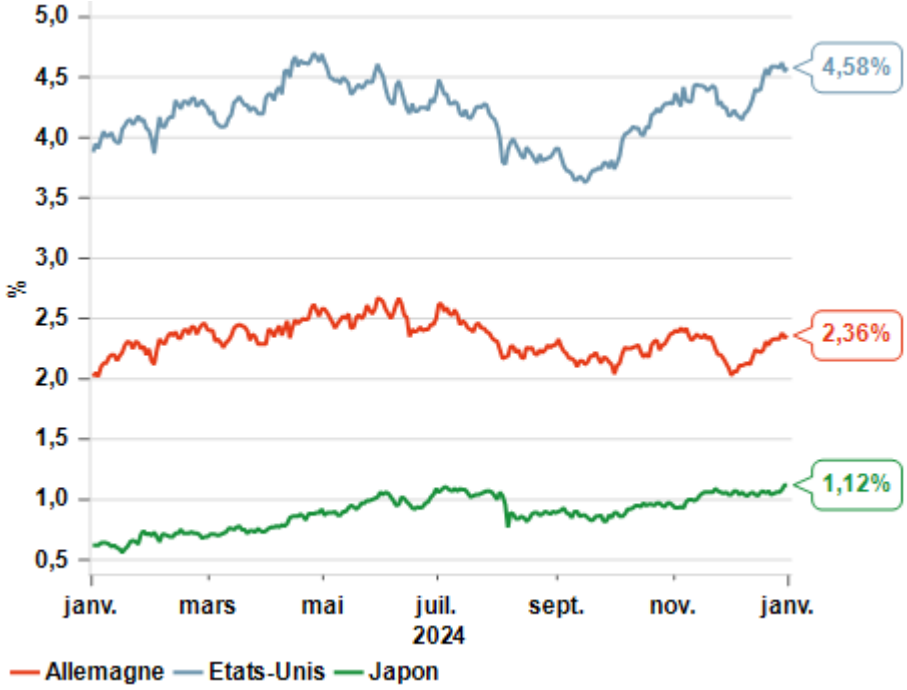

Du coté des actions américaines c'est à nouveaux les « Sept Magnifiques » (Alphabet, Amazon, Apple, Meta, Microsoft, Nvidia, Tesla) et la déferlante continue de l'intelligence artificielle qui ont poussé les indices à la hausse. Ainsi, la robustesse de la croissance, portée par de solides gains de productivité, une consommation soutenue de la part des ménages et l'assouplissement des conditions financières en fin d'année, a aussi été un pilier de la surperformance des indices américains. Sans oublier évidemment les anticipations concernant la politique de D. Trump, entre dérégulation et baisse de la fiscalité pour les entreprises, permettant au S&P 500 d'atteindre de nouveaux records et d'afficher une performance annuelle de +23%.

En zone euro, le chemin vers la désinflation n'a pas non plus été un long fleuve tranquille. La BCE a ainsi été contrainte d'attendre le mois de juin pour procéder à sa première baisse de taux directeurs. Dans le sillage de son voisin américain, la composante de l'inflation dans les services a en effet fait de la résistance. La baisse des prix de l'énergie et le ralentissement des coûts salariaux ont toutefois permis à l'inflation de se rapprocher progressivement de la cible de 2% au cours de l'année. Le taux souverain allemand à 10 ans a ainsi évolué entre 2,50% et 2.36% en fin de 2e semestre. Ce recalibrage a également été constaté dans le sillage d'une croissance économique bien plus faible que les investisseurs ne l'anticipaient : bien que les ménages aient enregistré des gains de pouvoir d'achat, cela n'a pas entraîné de hausse significative de la consommation, ni donc de rebond de la croissance, laquelle est pénalisée par un manque persistant de confiance lié au contexte politique et géopolitique. Par ailleurs, la dynamique économique a mis en lumière des disparités géographiques, avec un tandem franco-allemand pesant sur l'activité globale de la zone, la première économie européenne ayant notamment été affectée par une perte structurelle de compétitivité et des difficultés persistantes dans l'industrie, notamment dans le secteur automobile. Plus spécifiquement, en France, la situation politique a encore assombri le tableau économique avec, le 6 juin, l'annonce par Emmanuel Macron de la dissolution de l'Assemblée nationale et la tenue d'élections législatives anticipées, lesquelles n'ont toutefois pas permis de faire émerger une majorité solide. Le gouvernement nouvellement formé a ainsi dû faire face à la lourde tâche de faire adopter un projet de loi de finances pour 2025 dans un contexte marqué par une nette dégradation des finances publiques et une Assemblée nationale fragmentée. L'adoption d'une motion de censure le 4 décembre, la démission du gouvernement Barnier et la nomination de F. Bayrou témoignent ainsi de la difficulté de cette tâche qui reste à accomplir début 2025. Les craintes concernant le déficit public demeurent donc prégnantes et ont provoqué, au cours de l'année, des dégradations successives de la note souveraine de la France : Aa2 pour Moody's contre Aa3 précédemment, et AA- pour Fitch, avec une perspective négative. Cette prime de risque politique s'est également accompagnée d'une hausse du *spread* souverain à 10 ans entre la France et l'Allemagne, de 48 pb en juin (avant la dissolution), à 84 pb au 31 décembre, après un pic à 88 pb le 2 décembre.
A noter également que les indices européens ont été freinés par la poursuite des difficultés économiques en Chine. En effet, si l'empire du Milieu connaissait une croissance de +4,6% au T3 sur un an, ce chiffre est inférieur à l'objectif affiché par le gouvernement de +5%, en lien avec des problématiques structurelles sous-jacentes encore prégnantes. L'inflation reste particulièrement faible, le taux de chômage des jeunes important (autour de 15%), et l'atonie de la consommation se cristallise. En cause, les difficultés persistantes du secteur immobilier, comme le soulignent les reculs successifs de l'investissement dans le secteur. Notons toutefois que les autorités gouvernementales continuent de se montrer déterminées à soutenir la confiance et l'activité, bien qu'elles peinent à convaincre les investisseurs dans la durée, et ce même après l'annonce de diverses mesures d'envergure au mois de septembre. Les indices actions chinois terminent néanmoins l'année sur des performances relativement positives, à +17,7% pour le Hang Seng et +14,7% pour le CSI 300.

Au Japon, le retour de l'inflation, désormais bien installée au-dessus du seuil de 2%, a permis à la BOJ de procéder à deux hausses de ses taux directeurs, ce qui marque une rupture avec la politique accommodante menée depuis quinze ans. Ce changement de cap de politique monétaire ne s'est toutefois pas accompagné d'un renforcement durable du yen, qui a continué de souffrir d'un différentiel de taux d'intérêt trop important avec les autres économies, et notamment avec le dollar. Cette faiblesse de la monnaie nipponne a toutefois permis aux actions japonaises de gagner du terrain, le Topix ayant terminé l'année à +17,7%.

Les Marchés Actions

Dans la continuité de 2023, 2024 marque une nouvelle progression des actions au niveau mondial. Pour autant, les performances des indices révèlent certains contrastes, avec une Europe plus en retrait. Le marché américain ressort comme le grand gagnant de l'exercice écoulé, à l'image des « 7 Magnifiques » (Apple, Microsoft, Google, Amazon, Meta, Nvidia et Tesla) : le S&P500 progresse de 23,31% et le Nasdaq Composite de 28,64%.
L'inflexion des politiques monétaires des principales banques centrales aura sans doute été le thème qui a le plus animé les marchés en 2024. Face au reflux progressif de l'inflation, les banques centrales ont en effet retrouvé des marges de manœuvre pour soutenir l'investissement et la croissance. La Banque Centrale Européenne a ainsi procédé à quatre baisses de taux de 0,25% chacune pour ramener son taux de dépôt à 3%. Aux Etats-Unis, la FED a également procédé à 3 baisses de taux au dernier quadrimestre. Il faut cependant noter que celle-ci, à la différence de la BCE a tenu un discours beaucoup plus prudent sur des baisses de taux additionnelles en 2025, propulsant le taux à dix ans quasiment à son plus haut niveau annuel, à 4,57% fin décembre.
Parmi les autres nombreux thèmes qui auront rythmé l'année passée, les Etats-Unis auront systématiquement été au centre du jeu. Economiquement d'abord, avec une croissance qui a sans arrêt surpris positivement. Boursièrement ensuite, avec une hausse des indices portée notamment par les perspectives de l'intelligence artificielle et tous les usages présents et futurs qu'elle offre. Politiquement également, avec la réélection de Donald Trump à la présidence dont le programme est protectionniste. D'un point de vue commercial enfin, alors que les tensions avec la Chine se sont accentuées.
Concernant la Chine, autre moteur de la croissance mondiale, sa trajectoire a déçu. Si la reprise économique attendue après la fin des restrictions sanitaires a généré des attentes élevées, la réalité s'est révélée plus nuancée. Les ambitions du gouvernement se sont en effet heurtées à une faible consommation intérieure, signe d'une confiance fragile, et à l'endettement du secteur immobilier créant des incertitudes sur la stabilité du secteur financier. Malgré tout, grâce à une baisse des taux en fin d'année et à des signaux budgétaires volontaristes pour 2025, le Hang Seng progresse de 17,67% en 2024.
Sur l'ensemble de l'année 2024, le MSCI EMU Net Return affiche quant à lui une hausse de 9,49%.

Le Marché Taux

La fin de l'année 2023 a été marquée par une nette baisse des taux longs. En raison de chiffres d'inflation en décélération, les anticipations de baisses de taux directeurs se sont accentuées avec des premières baisses prévues dès avril 2024 par le consensus des deux côtés de l'Atlantique. Le taux 10 ans allemand finissait donc l'année sur un point bas, à 2,02%. Néanmoins, si l'inflation s'atténuait, le combat des banques centrales n'était pas terminé. Le premier trimestre 2024 a donc été marqué par un recalage des anticipations de baisse des taux directeurs. Les anticipations de première baisse de taux ont été reléguées d'avril à juin, dans un contexte d'économie résiliente aux Etats-Unis, moins en Europe et d'une inflation restant bien au-delà de la cible des 2% dans les deux zones.

Dans un contexte de remontée des taux réels, nous anticipions une correction des actifs risqués. Malgré cela, le marché du crédit est resté solide. Le niveau attractif des taux en absolu explique certainement un tel attrait. Les spreads de crédit se sont inscrits en baisse passant, sur une maturité de 5 ans, de 80 bps à 70 bps. Il est en de même pour le spread italien qui passe de 170 bps contre Allemagne à moins de 140 bps.
L'inflation est restée une source d'inquiétude pour les banques centrales, en particulier aux Etats-Unis. Si la tendance baissière n'était pas remise en cause, elle était désormais très modérée en raison de la pression des salaires par exemple. Dans ce contexte, la FED a décalé sa première baisse des taux à septembre au plus tôt. La BCE a quant à elle agit dès le mois de juin par un premier mouvement de baisse d'un quart de point. Les banques centrales sont restées « data dependant ». Les taux longs ont subi le recalage des anticipations de baisses des taux directeurs, dans un contexte de croissance qui restait encore résiliente, et se sont orientés à la hausse atteignant 2.65% pour le 10 ans allemand début juin. Mais la décision d'Emmanuel Macron de dissoudre l'assemblée Nationale début juin a entraîné un « flight to quality » : baisse du taux allemand à 2.35%, hausse du spread France/Allemagne de 0,50 pbs à 0,80 bps, hausse du spread Italie/Allemagne de 130 pbs à 150 pbs. Les obligations financières françaises ont également été négativement impactées.
L'été 2024 a été marqué par de nombreuses incertitudes (économie chinoise en berne, résultats S1 mitigés) couplées à une baisse de l'inflation. Sur ce plan, l'inflation américaine est passée sous les 3% en juillet ce qui a permis au président de la Fed d'annoncer à son tour le début d'un cycle de baisse des taux directeurs lors du Symposium de Jackson Hole. Une première baisse de 50 bps s'est matérialisée le 18 septembre. L'ampleur de cette baisse a surpris le marché et entraîné un rallye du 2 ans et une pentification de la courbe des taux en Europe également. La BCE a quant à elle baissé son taux directeur de 25 bps en septembre tout en indiquant rester « Data dependant » pour ses prochaines réunions.

Dans ce contexte les taux longs ont baissé durant le troisième trimestre, passant de 2,60% à 2.12% pour le 10 ans allemand. Le marché anticipait alors une accélération du rythme de baisse des taux directeurs.
Le marché du crédit a légèrement souffert dans un contexte de craintes d'un ralentissement économique plus prononcé. Plusieurs profit warnings de constructeurs automobiles ont pénalisé le secteur, les hausses de prix ne couvrant plus la forte baisse de la demande. Néanmoins la demande est restée forte pour les obligations privées, les investisseurs cherchant à bloquer pour les années à venir des rendements attractifs.
De fin septembre à début novembre (élections présidentielles américaines) les taux longs européens se sont inscrits en hausse bien que l'économie soit atone. Ils ont suivi la hausse des taux américains, poussés par un marché du travail resté solide et une économie loin de la récession. Le taux 10 ans allemand est ainsi passé de 2,11% à 2,48%. Malgré une baisse de 25bps des taux directeurs de la BCE, le marché s'est inquiété d'une inflation sous 2%, et d'un risque que sa politique d'assouplissement monétaire soit peut-être trop tardive. Après l'élection de Donald Trump, les taux européens ont nettement baissé. Le marché a craint une future baisse de l'inflation plus importante avec une BCE trop attentiste mais également des effets négatifs sur la croissance de la politique de guerre commerciale du nouveau président américain. Le taux à 10 ans allemand est alors revenu vers 2,03%. Enfin, en décembre, les discours plus attentistes des banques centrales (craintes d'une inflation plus résiliente qu'anticipée) ont fait remonter les taux longs. Le taux à 10 ans allemand finit l'année à 2,36%.
Durant tout le quatrième trimestre, les spreads de crédit sont restés stables. La classe d'actif a bénéficié de niveaux de taux attractifs nourrissant la demande des investisseurs, dans un contexte de fondamentaux solides des entreprises.

Le mot du gérant

Le FPS, créé en avril 2024, est un fonds solidaire qui investit dans des projets à fort impact sociétal. Son objectif est de permettre aux populations les plus vulnérables d'accéder aux services essentiels. La population ciblée comprend notamment les migrants et les personnes en situation de handicap.

Ce fonds investit dans des titres non cotés à forte utilité sociale, émis par :

- Des entreprises solidaires à utilité sociale (ESUS), conformément à l'article L. 3332-17-1 du code du travail, qui respectent des critères stricts d'impact social,
- Des structures d'impact qui répondent à des critères environnementaux, sociaux ou sociétaux.

Pour assurer la liquidité, 20 % de l'actif minimum du fonds est placé dans des produits du marché monétaire.

Le fonds a été constitué grâce à des transferts d'actifs provenant de nos fonds solidaires.

La performance recherchée par le fonds est principalement « sociale ». Au 31 décembre 2024, 68 % des investissements sont réalisés dans des titres solidaires non cotés, le reste étant placé en fonds monétaires ISR. Les investissements en fonds propres sont majoritaires, avec une grande partie en actions remboursables. Les produits de taux, représentant 5,5 % du portefeuille, se composent de billets à ordre et d'obligations à taux fixe, avec des maturités allant de 2 à 6 ans.

Le fonds finance des projets, à travers des structures présentes dans toutes les régions de France, répondant à l'une des cinq thématiques sociétales suivantes :

- **Accès au logement** : Soutien aux initiatives favorisant un logement décent et abordable pour les personnes vulnérables, garantissant ainsi leur sécurité et la dignité.
- **Accès à la santé** : Financement de projets améliorant l'accès aux soins de santé, en particulier pour les populations défavorisées, afin de promouvoir un meilleur bien-être et une santé durable.
- **Accès à l'éducation et à la formation** : Investissement dans des programmes éducatifs et de formation permettant le développement des compétences et l'adaptation aux évolutions technologiques.
- **Accès à l'emploi** : Soutien aux initiatives favorisant l'insertion professionnelle et la création d'emplois, contribuant ainsi à la réduction du chômage et à l'autonomisation des personnes.
- **Accès au financement pour les entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS)** : Financement des entreprises œuvrant pour un impact social positif, en leur fournissant l'accès au financement nécessaire pour développer leurs activités et leurs projets.

Ces thématiques s'inscrivent dans les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies.
A la fin de l'année, la thématique la plus représentée dans le portefeuille est l'accès au financement pour les entreprises de l'ESS (54,8 %), suivie par le logement (9,3 %). Les autres thématiques sont moins présentes, mais elles sont appelées à croître grâce à des investissements futurs.

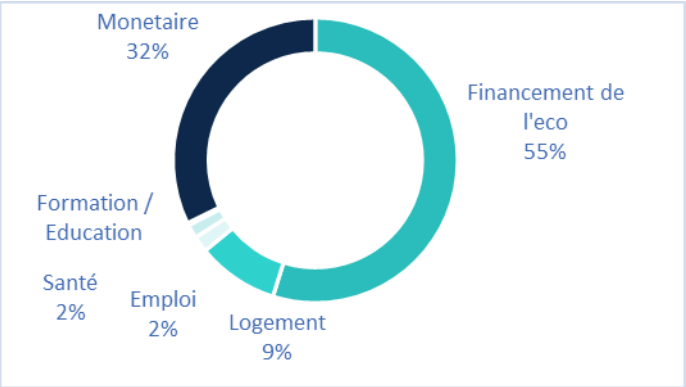

Voici quelques exemples de financements et d'investissements présents dans le portefeuille ou réalisés durant l'année :

- **ResidSocial** (investissement réalisé durant l'année) : Cette entreprise se concentre sur **le logement** en offrant des solutions d'hébergement dignes aux personnes en situation d'urgence, orientées par le Samu Social. Sa mission est triple : fournir un "chez soi", créer du lien social et accompagner vers l'insertion. ResidSocial acquiert et rénove des hôtels non étoilés en Île-de-France pour les adapter aux besoins de ses résidents. Un "RésidManager" est présent dans chaque immeuble pour aider à l'insertion sociale des résidents. Des programmes de réinsertion ont été mis en place, tels que l'accompagnement pour trouver un travail ou la levée des freins à l'emploi, comme la garde d'enfants.
    - A la fin de l'année 2024, 955 personnes sont hébergées
- **SAPRENA :** Cette entreprise inclusive, active depuis plus de 30 ans, se consacre à **la création d'emplois durables**, en priorité pour les personnes en situation de handicap. Elle les accompagne dans le développement de leurs compétences pour les intégrer durablement dans le monde du travail.
    - En 2023, 67 % des 500 salariés de SAPRENA sont en situation de handicap.
- **FRANCE ACTIVE** : Pionnière de la finance solidaire, cette organisation accompagne et **finance les entreprises de l'ESS** depuis plus de 30 ans. Elle soutient des coopératives, mutuelles, associations et fondations, dont les activités reposent sur des principes de solidarité et d'utilité sociale.
    - En 2023, France Active a contribué à la création ou à la sauvegarde de 14 835 emplois, dont 30 % des projets financés émergent de territoires fragiles.
    - En 2023, la moitié des projets soutenus sont portés par des femmes, grâce à l'outil de garantie "Égalité femme" qui facilite l'accès à des financements pour des projets féminins.

Autres informations

Information sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)
Ce FIA prend en compte les critères ESG dans sa politique d'investissement, tel que détaillé sur notre site internet (https://www.sienna-gestion.com/informations-reglementaires) et dans l'annexe périodique SFDR jointe à ce présent rapport.

Politique de sélection et évaluation des intermédiaires - Service d'aide à la décision d'investissement

En application de la Directive « Marchés d'Instruments Financiers » 2014/65/UE du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, modifiée par la directive (UE) 2016/1034 du 23 juin 2016 et révisant la directive dite « MIF » 2004/39/CE du 29 avril 2004, SIENNA GESTION a mis en place, dans le cadre de son obligation d'agir au mieux des intérêts de ses clients et des OPC qu'elle gère, une politique de meilleure exécution. L'information est consultable sur le site de la société de gestion : www.sienna-gestion.com

Le principe de « meilleure exécution » prend la forme de meilleure sélection consistant à sélectionner pour chaque classe d'instruments les entités auprès desquelles les ordres sont transmis en vue de leur exécution.

Afin de répondre au mieux aux exigences de la directive MIF2, SIENNA GESTION a choisi de transmettre ses ordres par l'intermédiaire d'une table de négociation externalisée, la société Exoé (établissement agréé par le Comité des Établissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement), et ce, en vue de fournir les services d'investissement de Réception Transmission d'Ordres pour le compte de tiers portant sur la majorité des instruments financiers visés à la section C « Instruments Financiers » de l'annexe I de la Directive 2014/65/UE.

La sélection des contreparties d'exécution est réalisée par SIENNA GESTION, et résulte des critères et mesures réalisés par Exoé sur la liste des intermédiaires habilités par SIENNA GESTION. Les rapports issus des contrôles réguliers effectués par Exoé sont ensuite présentés à SIENNA GESTION et font l'objet de comités semestriels.

SIENNA GESTION a décidé de prendre directement à sa charge, à compter du début de l'exercice 2018, tous les frais imputables aux prestations de recherche, facturés par les intermédiaires habilités.

Calcul du risque global

Dans le cas où le fonds utiliserait des instruments financiers à terme, et ce, dans le respect de la stratégie d'investissement prévue dans sa documentation juridique, le risque global est calculé selon la méthode de l'engagement.

Informations sur les rémunérations

Conformément aux dispositions réglementaires applicables, et plus particulièrement l'article 22, paragraphe 2 de la Directive 2011/61/UE, dite Directive AIFM, transposée dans le Code Monétaire et Financier et le Règlement Général de l'AMF, SIENNA GESTION agissant en tant que gestionnaire de Fonds d'Investissement alternatif (FIA) et d'Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), informe les investisseurs au sein des rapports annuels de chacun de ses FIA et OPCVM sur les rémunérations versées au cours de l'exercice 2024 :

- Effectif moyen de SIENNA GESTION : 71,33 collaborateurs
- Rémunération annuelle brute fixe : 6 156 441,00 €
- Rémunération annuelle brute variable : 1 479 974,00 €
- Nombre de collaborateurs concernés par la rémunération variable : 44
- Rémunération annuelle brute et variable agrégée des collaborateurs dits « preneurs de risques » :

2 236 089,00 €

En application de la Position AMF n°2013-11, SIENNA GESTION identifie des collaborateurs dits « preneurs de risques » auxquels s'applique une politique de rémunération formalisée. Par « preneur de risques », il convient d'entendre tout collaborateur dont les activités peuvent avoir une influence significative sur le profil de risque d'un ou de plusieurs fonds ou sur celui de la société de gestion. Les collaborateurs concernés représentent 19 personnes en 2024 : les gérants de portefeuille et leur hiérarchie directe, la Directrice des Opérations et le Directeur Risques et Conformité.

SIENNA GESTION a créé un comité de rémunération par décision de son Conseil d'Administration en date du 28 mars 2014. SIENNA GESTION est devenue une société à Directoire et Conseil de Surveillance en mars 2022. Le rôle principal du comité de rémunération est de donner des avis au Conseil de Surveillance préalablement à toute modification de la rémunération variable de SIENNA GESTION. Il accorde une attention particulière à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir que le système de rémunération prenne en compte de façon appropriée toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et que la politique de rémunération est compatible avec la stratégie économique, les valeurs et les intérêts de SIENNA GESTION et des fonds gérés et avec ceux des investisseurs dans ces fonds.

Les membres permanents du comité sont désignés par le Conseil de Surveillance de SIENNA GESTION. Il s'agit exclusivement de membres du Conseil de Surveillance. Les membres du Conseil de Surveillance et du comité d'Audit et des Risques de SIENNA GESTION ne perçoivent aucune rémunération au titre de leur mandat. Le Comité se réunit au moins une fois par an sur saisie du Conseil de Surveillance ou du Président du Directoire de SIENNA GESTION de sa propre initiative.

Les performances des gérants de portefeuilles sont récompensées par l'octroi d'une rémunération variable à condition d'être ajustée au risque. La rémunération variable des gérants doit donc s'aligner sur le profil de risques des portefeuilles.

Les modalités de détermination de cette rémunération variable sont transmises par écrit sous la forme d'une note à tous les gérants après validation du Conseil de Surveillance et suite à l'avis du comité de rémunération. Ces modalités indiquent systématiquement :

- le pourcentage maximum de rémunération variable par rapport à la rémunération annuelle fixe,
- le pourcentage de rémunération dérivant de l'atteinte de performances quantitatives collectives et une répartition en % de la part collective et individuelle dans l'atteinte de ces performances, les formules cibles sont clairement matérialisées,
- le pourcentage de la rémunération dérivant de l'atteinte de performances qualitatives incluant notamment le respect de la réglementation, de la déontologie et de la politique de gestion de risques de SIENNA GESTION.

Conformément à la réglementation AMF, SIENNA GESTION s'assure du respect d'un équilibre prudent entre une situation financière saine et l'attribution, le versement et l'acquisition d'une rémunération variable.

Il en résulte que SIENNA GESTION veille à ce que sa situation financière ne soit pas affectée de façon préjudiciable par :

- la rémunération variable globale attribuée pour cette année,
- le montant de rémunération variable qui sera payé ou acquis au cours de l'année.

En cas de difficulté relative à la situation financière, le Conseil de Surveillance décide des impacts en termes de rémunération variable après avis du comité de rémunération.

Effet de levier

Le fonds n'étant pas investi dans des contrats dérivés, l'information relative à l'exposition calculée selon la méthode brute et la méthode de l'engagement est inférieure à 100% (art. 109 du Règlement délégué (UE) N°231/2013).

Règlementation SFTR

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - REGLEMENT SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR).
Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la règlementation SFTR.

Gestion de la liquidité

La société de gestion a défini une politique de gestion de la liquidité pour ses fonds ; elle s'appuie sur un dispositif de contrôle et de surveillance de la liquidité assurant un traitement équitable des investisseurs afin de permettre d'honorer toutes les demandes de rachat et ainsi rembourser les investisseurs selon les modalités prévues par le prospectus.

Gestion des risques

Dans le cadre de sa politique de gestion des risques, la société de gestion de portefeuille établit, met en œuvre et maintient opérationnelles une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à ses activités, processus et systèmes.

Informations sur la règlementation SFDR

« Le Fonds présente un objectif d'investissement durable et se classe dans la catégorie article 9 au sens du Règlement 2019/2088 du 27 novembre 2019 (dit Règlement SFDR). Les risques en matière de durabilité sont intégrés dans la décision d'investissement comme exposé dans les critères extra-financiers ci-dessous. Concernant l'indice de référence du fonds, il est précisé que la Société de gestion établit sa méthodologie de sélection des titres répondant à des critères ESG à partir d'indices de référence comprenant un univers large de titres. Le résultat de cette analyse est ensuite comparé à l'univers d'investissement qui découle de l'indice de référence du fonds, visant ainsi à obtenir de meilleures performances que celui-ci sur ces critères. »

Profil de risques : ajout du risque de durabilité

« Risque lié à l'investissement durable (risque de durabilité) : tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement du Fonds, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus ; 2) des coûts plus élevés ; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs ; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme. »

Politique d'engagement actionnariat

En conformité avec l'article L. 533-22 du code monétaire et financier, le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille par les fonds qu'elle gère, ainsi que le dernier compte-rendu annuel sont consultables sur son site internet : www.sienna-gestion.com.

Pourcentage OPC interne

Le pourcentage d'OPC internes détenus au 31/12/2024 est égal à 31,90 % de l'actif net.

ETATS FINANCIERS

KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Fonds d'Investissement Professionnel Spécialisé SIENNA IMPACT SOLIDAIRE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice de 8 mois et 5 jours clos le 31 décembre 2024
Fonds d'Investissement Professionnel Spécialisé
SIENNA IMPACT SOLIDAIRE
21, boulevard Haussmann - 75009 Paris

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Fonds d'Investissement Professionnel Spécialisé
SIENNA IMPACT SOLIDAIRE

21, boulevard Haussmann - 75009 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice de 8 mois et 5 jours clos le 31 décembre 2024

Aux porteurs de parts,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif SIENNA IMPACT SOLIDAIRE constitué sous forme de Fonds d'Investissement Professionnel Spécialisé relatifs à l'exercice de 8 mois et 5 jours clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 26 avril 2024 à la date d'émission de notre rapport.

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et règlementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

En application de la loi, nous vous signalons que certains éléments d'information nécessaires à l'accomplissement de nos diligences nous ayant été transmis tardivement, nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de
Severine Ernest
KPMG le 18/06/2025 18:05:38

Séverine Ernest
Associée

Bilan Actif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	**0,00**
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	**43 393 412,40**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	43 393 412,40
Obligations convertibles en actions (B)	**0,00**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	**505 205,48**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	505 205,48
Titres de créances (D)	**0,00**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	**22 245 223,71**
OPCVM	22 245 223,71
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00
Dépôts (F)	**0,00**
Instruments financiers à terme (G)	**0,00**
Opérations temporaires sur titres (H)	**0,00**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00
Titres financiers empruntés	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
Prêts (I) (*)	**0,00**
Autres actifs éligibles (J)	**3 360 207,64**
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	**69 504 049,23**
Créances et comptes d'ajustement actifs	**0,00**
Comptes financiers	**276 734,92**
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	**276 734,92**
Total de l'actif I+II	**69 780 784,15**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Capitaux propres :	
Capital	69 294 118,36
Report à nouveau sur revenu net	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00
Résultat net de l'exercice	449 217,02
Capitaux propres I	**69 743 335,38**
Passifs de financement II (*)	**0,00**
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	**69 743 335,38**
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	**0,00**
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00
Instruments financiers à terme (B)	**0,00**
Emprunts (C) (*)	**0,00**
Autres passifs éligibles (D)	**0,00**
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	**0,00**
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	37 448,77
Concours bancaires	0,00
Sous-total autres passifs IV	**37 448,77**
Total Passifs : I+II+III+IV	**69 780 784,15**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	0,00
Produits sur obligations	5 205,48
Produits sur titres de créances	0,00
Produits sur parts d'OPC	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Autres produits financiers	51 347,52
Sous-total produits sur opérations financières	**56 553,00**
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00
Charges sur emprunts	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00
Autres charges financières	0,00
Sous-total charges sur opérations financières	**0,00**
Total revenus financiers nets (A)	**56 553,00**
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00
Autres produits	0,00
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-273 917,63
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00
Impôts et taxes	0,00
Autres charges	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	**-273 917,63**
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	**-217 364,63**
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**-9 840,79**
Sous-total revenus nets I = (C+D)	**-227 205,42**
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	218 292,67
Frais de transactions externes et frais de cession	0,00
Frais de recherche	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	**218 292,67**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	**2 989,73**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	**221 282,40**

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	434 082,34
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	**434 082,34**
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	**21 057,70**
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	**455 140,04**
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	**0,00**
Impôt sur le résultat V (*)	**0,00**
Résultat net I + II + III + IV + V	**449 217,02**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Annexe des comptes annuels

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l’OPC à capital variable

A1a.Stratégie et profil de gestion

Le Fonds a pour objectif de contribuer, par son financement, au développement de l'économie sociale et solidaire (ESS) tout en recherchant une rémunération positive.

Le prospectus / règlement de l’OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b.Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2024
Actif net en EUR	69 743 335,38
Nombre de titres	693 000,00000
Valeur liquidative unitaire	100,639
Plus et moins-values nettes unitaire non distribuées	0,31
Capitalisation unitaire sur revenu	-0,32

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
Le premier exercice clos au 31 décembre 2024 a une durée exceptionnelle de 8 mois et 5 jours.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.
Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».
Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.
Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.
Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.
Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation
Les règles de détermination de la note retenue sont alors :
1er niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur
2ème niveau : la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation
S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation
Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté »
Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...
Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.
Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :
FR001400N9G6 - Part SIENNA IMPACT SOLIDAIRE PART A : Taux de frais maximum de 0,50 % TTC

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part SIENNA IMPACT SOLIDAIRE PART A	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	**0,00**
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	134 618 810,05
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-65 310 485,05
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-217 364,63
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	218 292,67
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	434 082,34
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00
Autres éléments	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	**69 743 335,38**

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a.Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	1 345 550,00000	134 618 810,05
Parts rachetées durant l'exercice	-652 550,00000	-65 310 485,05
Solde net des souscriptions/rachats	693 000,00000	69 308 325,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	693 000,00000	

B3b.Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
SIENNA IMPACT SOLIDAIRE PART A FR001400N9G6	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	EUR	69 743 335,38	693 000,00000	100,639

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a.Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1 FRANCE	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	43 393,41	43 393,41	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	**43 393,41**					

C1b.Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
	+/-	<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

C1c.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autre ou sans contrepartie de taux
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	505,21	505,21	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	276,73	0,00	0,00	0,00	276,73
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		**505,21**	**0,00**	**0,00**	**276,73**

C1d.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	]3 - 6 mois] (*) +/-	]6 - 12 mois] (*) +/-	]1 - 3 ans] (*) +/-	]3 - 5 ans] (*) +/-	]5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	505,21	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	276,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	**276,73**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**505,21**	**0,00**

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e.Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1	Devise 2	Devise 3	Devise 4	Devise N
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

C1f.Exposition directe aux marchés de crédit(*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade	Non Invest. Grade	Non notés
	+/-	+/-	+/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	505,21
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	**0,00**	**0,00**	**505,21**

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

C1g.Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination de l'OPC	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation de l'OPC	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
FR001400QDO0	SIENNA MONETAIRE ISR PART FS C	SIENNA GESTION	Monétaire Euro	France	EUR	22 245 223,71
Total						**22 245 223,71**

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2024
Créances		
Total des créances		**0,00**
Dettes		
	Frais de gestion fixe	37 448,77
Total des dettes		**37 448,77**
Total des créances et des dettes		**-37 448,77**

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2024
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	273 917,63
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,60
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	**0,00**

D4. Autres informations

D4a.Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b.Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			22 245 223,71
	FR001400QDO0	SIENNA MONETAIRE ISR PART FS C	22 245 223,71
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			**22 245 223,71**

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a.Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	**-227 205,42**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	**-227 205,42**
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	**-227 205,42**

Part SIENNA IMPACT SOLIDAIRE PART A

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	**-227 205,42**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**-227 205,42**
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	**-227 205,42**
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	-227 205,42
Total	**-227 205,42**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

D5b.Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**221 282,40**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	**221 282,40**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**221 282,40**

Part SIENNA IMPACT SOLIDAIRE PART A

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**221 282,40**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**221 282,40**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**221 282,40**
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	221 282,40
Capitalisation	0,00
Total	**221 282,40**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Acomptes unitaires versés	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			**43 393 412,40**	**62,22**
Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**43 393 412,40**	**62,22**
Gestion et promotion immobilière			**5 449 050,00**	**7,81**
HABITAT ET HUMANISME STE FONCIERE	EUR	36 327	5 449 050,00	7,81
Marchés de capitaux			**1 913 150,40**	**2,74**
INCO INVESTISSEMENT	EUR	20 370	1 913 150,40	2,74
Services aux entreprises			**60 420,00**	**0,09**
INIATIVE POUR UNE ECONOMIE SOLIDAIRE	EUR	795	60 420,00	0,09
Services financiers diversifiés			**35 970 792,00**	**51,58**
FRANCE ACTIVE INVESTISSEMENT CATEGORIE B	EUR	343 200	35 970 792,00	51,58
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			**505 205,48**	**0,72**
Obligations et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**505 205,48**	**0,72**
Hôtels, restaurants et loisirs			**505 205,48**	**0,72**
RESIDSOCIAL 5.0% 31-12-32	EUR	5	505 205,48	0,72
TITRES D'OPC			**22 245 223,71**	**31,90**
OPCVM			**22 245 223,71**	**31,90**
Gestion collective			**22 245 223,71**	**31,90**
SIENNA MONETAIRE ISR PART FS C	EUR	219 828,93057	22 245 223,71	31,90
AUTRES ACTIFS ÉLIGIBLES			**3 360 207,64**	**4,82**
Total			**69 504 049,23**	**99,66**

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	**0,00**	**0,00**		**0,00**		**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a.Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
2. Options				
Sous-total 2.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
3. Swaps				
Sous-total 3.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b.Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
2. Options				
Sous-total 2.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
3. Swaps				
Sous-total 3.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c.Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d.Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e.Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	69 504 049,23
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	276 734,92
Autres passifs (-)	-37 448,77
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	**69 743 335,38**

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part SIENNA IMPACT SOLIDAIRE PART A	EUR	693 000,00000	100,639

ANNEXE SFDR

ANNEXE III / ANNEXE V
MODÈLE D'INFORMATIONS PÉRIODIQUES POUR LES PRODUITS FINANCIERS VISÉS À L'ARTICLE 9, PARAGRAPHES 1 À 4 *BIS,* DU RÈGLEMENT (UE) 2019/2088 ET À L'ARTICLE 5, L'ALINÉA, DU RÈGLEMENT (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie

Dénomination du produit : SIENNA IMPACT SOLIDAIRE

Identifiant d'entité juridique : 9695009VT9H1BTKNI761

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?	
☐ **Oui**	☒ **Non**
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : __ % ☐ Dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE	☒ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 5,84% d'investissements durables : ☐ Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur la plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☒ Ayant un objectif social
☒ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : __67.8 %	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Fonds poursuit un objectif d'investissement durable. A ce titre, il investit dans des titres non cotés émis par des entreprises agréées par l'autorité administrative en tant qu'entreprises solidaires à utilité sociale (ESUS) au sens L. 3332-17-1 du code du travail et dans des titres non cotés émis par des structures d'impact (entreprises ou fonds d'investissement) contribuant à des objectifs environnementaux, sociaux ou sociétaux, pour autant que ces activités ne causent pas de préjudice important à l'un de ces objectifs et que ces entreprises appliquent des pratiques de bonne gouvernance, répondant à des objectifs environnementaux, sociaux ou sociétaux.

La poche « solidaire » représente 67.8% de l'actif net du Fonds. Elle est investie à hauteur de 64.5 % minimum en titres non cotés émis par des entreprises agréées ESUS et de 3.3% minimum en titres non cotés émis par des structures d'impact. Ces financements permettent ainsi, par exemple, d'accompagner les personnes isolées, de soutenir l'emploi des salariés dans le cadre de contrats aidés ou en situation d'insertion professionnelle, les personnes au chômage, sans logement ou en situation de handicap. Les autres titres dits « solidaires » sont émis par des entreprises ayant une activité à impact social et/ou environnemental.

Les activités à impact social peuvent notamment s'exercer dans les domaines suivants :
l'accès au logement très social, l'accession à la propriété sociale, l'accès à l'emploi pour des populations qui en sont éloignées ou résidant dans des territoires fragiles ; toute action sanitaire et sociale (santé, dépendance,….) ; etc.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

- ***Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?***
  - 21 006 emplois créés ou sauvegardés
  - 2030 nouvelles familles logées
  - 1204 personnes accompagnés dans des établissements médicaux spécialisés
  - 431 personnes en situation de handicap qui bénéficient d'un emploi
  - 2000 personnes exclues obtiennent un emploi ou une formation

- ***...et par rapport aux périodes précédentes ?***
  Non applicable. Le fonds a été lancé en Avril 2024.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissements sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- ***Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?***
  L'analyse de préjudice important à l'objectif d'investissement durable du fonds vise à évaluer les activités des entreprises qui peuvent donner lieu à des impacts négatifs sur le plan environnemental et/ou social. Dans ce cadre, une attention particulière est portée aux controverses dans lesquelles seraient impliquées les entreprises (principe du DNSH). Au cours de la période, tous les investissements du fonds étaient conformes aux critères DNSH.

- ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?***
  Sienna Gestion adresse aux émetteurs une liste de 14 PAI afin de prendre en considération les incidences négatives.
  Au 31/12/2024, 53.88% de l'actif du portefeuille s'est vu adressé la liste des 14 PAI.

- ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :***
  Sienna Gestion analyse les entreprises qui ne se conformeraient pas aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme. Cette analyse est réalisée au travers des controverses dans lesquelles seraient impliquées les entreprises. En fonction de la gravité de ces non-conformités, des informations peuvent être demandées aux entreprises afin de connaitre les mesures correctives mises en place. En cas d'absence de mesures correctives, un dialogue avec les entreprises sera instauré afin de les inciter à le faire.

  Au cours de la période, la totalité des investissements étaient conformes aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Sienna Gestion adresse aux émetteurs, la liste des principales incidences négatives suivantes :

Thématique	PAI
Emissions de gaz à effet de serre	1. Emissions de GES
	2. Empreinte carbone
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité
Eau	8. Rejets dans l'eau
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs
Questions sociales et de personnel	10. Violation des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multi nationales
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multi nationales
	12. Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance
	14. Exposition à des armes controversées

Une incidence négative trop importante, mesurée au travers des PAI peut donner lieu à la décision de ne pas investir dans l'entreprise concernée.

Les structures concernées, de part leur organisation ou l'objet de leur activité, n'ayant pas forcément les données et la maturité nécessaires pour y répondre, Sienna Gestion ne peut prendre en compte que les informations disponibles. De fait, certaine PAI pourraient ne pas être couvertes par les réponses apportées.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

Investissement les plus importants	% d'actifs
FRANCE ACTIVE	51,58%
SIENNA MONETAIRE	31,90%
HABITAT ET HUMANISME	7,81%

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Au 31/12/2024 , 67.8% des actifs nets du fonds sur la période référence ont été alignés sur les objectifs d'investissement durable.

- ***Quelle était l'allocation des actifs ?***

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l' **énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

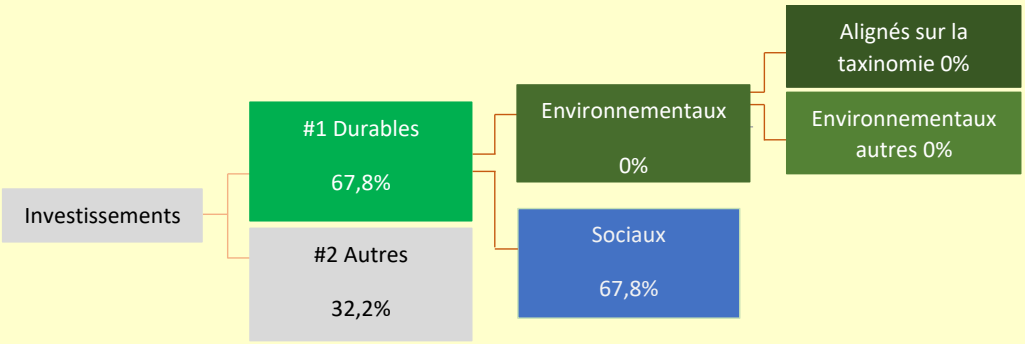

*La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.*

*La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.*

*La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :*
*- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et*

- ***Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?***

Les secteurs présentés ici sont les secteurs liés à la thématique solidaire:

Thèmes	% d'actifs
Accès à l'emploi	58.3%
Accès au logement	8.48%
Accès aux soins	1.41%
Accès à la formation/éducation	0.42%

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Les investissements alignés sur la taxonomie du Fonds représentent 0 % de ses investissements durables.

- ***Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE[1]?***

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

(1) Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- Du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- Des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- Des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

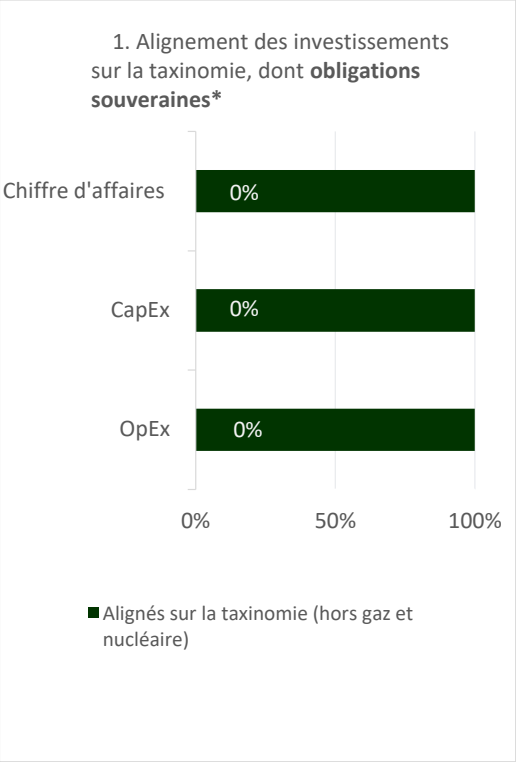

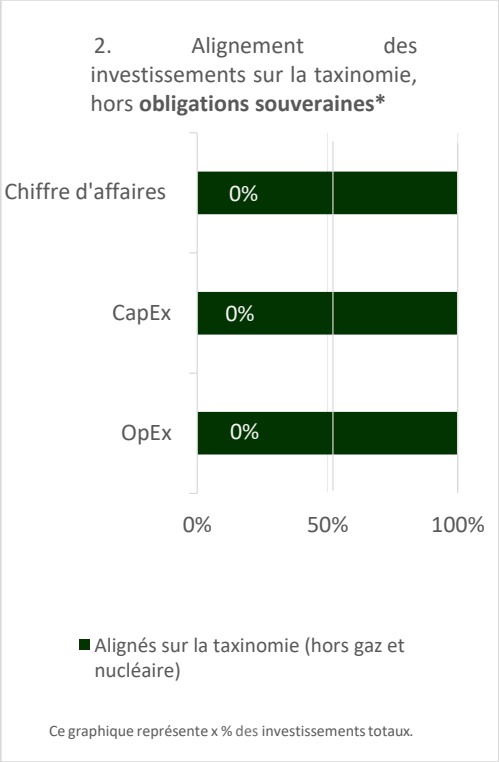

* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

- ***Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?***
  La proportion minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes est de 0%.

- ***Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?***
  Le fonds a été lancé en Avril 2024.

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE)

Le Fonds n'a pas d'investissement durable ayant un objectif environnemental.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

La poche « solidaire » représente 67.8% de l'actif net du Fonds. Elle est investie à hauteur de 64.5 % minimum en titres non cotés émis par des entreprises agréées ESUS et de 3.3% minimum en titres non cotés émis par des structures d'impact.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

En raison de la préparation d'un rachat et de la volonté du fonds de diversifier ses positions solidaires, le seuil maximum de 25% pour la poche #2Autres n'a pu être respectée (32,2%). Cette poche n'est constituée que de fonds avec une approche SFDR 8 pour motif de liquidité. L'annexe SFDR sera modifiée pour augmenter la poche #2Autres à maximum 35% pour éviter de futurs dépassements en cas de rachat.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Les projets sont sourcés par l'équipe de gestion directement ou indirectement auprès des structures de l'économie sociale et solidaire.
L' équipe de gestion procède aux vérifications des agréments solidaires par les entités financées. Au moins 40% de l'actif net du Fonds est investi dans des structures agréées ESUS (50% à compter du 1er janvier 2025). Elle vérifie également que les autres titres non cotés émis par des structures d'impact contribuent à des objectifs environnementaux, sociaux ou sociétaux, pour autant que ces activités ne causent pas de préjudice important à l'un de ces objectifs et que ces entreprises appliquent des pratiques de bonne gouvernance, répondant à des objectifs environnementaux, sociaux ou sociétaux.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

En raison de la nature du fonds, dédié à des investissements solidaires, aucun indice de référence n'est utilisé.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?***
  En raison de la nature du fonds, dédié à des investissements solidaires, aucun indice de référence n'est utilisé.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***
  En raison de la nature du fonds, dédié à des investissements solidaires, aucun indice de référence n'est utilisé.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***
  En raison de la nature du fonds, dédié à des investissements solidaires, aucun indice de référence n'est utilisé.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***
  En raison de la nature du fonds, dédié à des investissements solidaires, aucun indice de référence n'est utilisé.